

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 16

Artikel: Et puis ?...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE BAILLI DE NYON ET LES ÉPIZOOTIES

On sait que la fièvre aphteuse s'est déclarée il y a quelques semaines dans le canton de Vaud. Jusqu'ici, le nombre des animaux atteints est minime, heureusement. Le Conseil d'Etat n'en a pas moins ordonné la suppression des concours, foires, ainsi que du marché de bœufs de Pâques qui devait avoir lieu à Lausanne. On ne saurait être trop prudent. Ainsi en agissaient déjà leurs Excellences de Berne. En 1773, les troupeaux du bailliage de Nyon étant décimés par une épidémie, elles chargèrent le grand Haller d'écrire et de répandre un traité « pour l'instruction du public ». Quinze ans plus tard, M. de Bonstetten, l'aimable bailli de Nyon, publiait à son tour, dans le *Journal de Lausanne*, une lettre à propos de la péripneumonie et des soins à prendre pour éviter la contagion. En voici quelques extraits :

« Il importe à tout le Pays de Vaud d'être instruit de l'imminente danger dont l'épidémie qui s'est manifestée dans le Pays de Gex, menace les bêtes à cornes. Cette peste a commencé à se déclarer à la fin de juin de cette année dans le troupeau de la montagne appartenant à la commune de Begnins, district rière le bailliage de Nyon, sur les frontières des bailliages de Morges et d'Aubonne. Ce troupeau de 115 à 120 vaches, veaux ou génisses, était composé de 80 à 90 bêtes du pays de Gex et de 25 à 35 du Pays de Vaud. Comme les premières vaches malades étaient des villages d'Arbère et de Sauverny, on soupçonna que la maladie était venue de ces deux villages du pays de Gex.

» Le troupeau des Begnines fut assommé. On trouva à 36 vaches les poumons entièrement gâtés. J'assis au triste et utile spectacle du massacre de 100 vaches. On fit des fosses de plus de 15 pieds de profondeur ; quatre gardes faisaient sentinelles autour du chalet, soit pour maintenir le bon ordre, soit encore pour empêcher la foule des spectateurs. On fit amener les premières victimes, qui étaient incapables de descendre la pente du chalet à la fosse. Le sang ruisselait de toute part, lorsque l'heure arriva que les vaches ont coutume de venir donner leur lait. Les premières venues poussèrent des cris d'horreur et s'enfuirent ; mais, ce premier moment passé, elles ne donnèrent plus aucun signe de frayeur et arrivèrent au chalet entièrement tapissé de chairs ensanglantées et fumantes.

» Qu'on se représente (ce que j'ai vu huit jours avant le massacre) 100 vaches toutes renfermées dans un même chalet, à l'heure où elles donnent leur lait. J'ai vu le même berger donner à lécher à toutes ces vaches et inoculer ainsi la peste de l'une à l'autre.

» Malgré les gardes, il y avait sans cesse des curieux, dont un seul eût suffi pour porter, ou par ses habits ou par ses souliers, la contagion dans son troupeau ou dans son village. Rarement les montagnes sont assez bien fermées pour que les troupeaux ne se mêlent pas. De

plus, les vaches de deux troupeaux voisins ont l'habitude de se faire des visites sur leurs frontières et de se flairer par dessus leurs cloisons. De même les taureaux se cherchent mutuellement et se provoquent au combat et franchissent toutes les barrières (ce qui est arrivé à la Bevigne où le taureau s'est battu avec celui de la montagne voisine). J'ai aperçu une autre possibilité de danger : les eaux d'une montagne supérieure peuvent charrier des immondices sur une montagne inférieure ; à beaucoup d'endroits, il y a des abreuvoirs communs, etc., etc. Je dis tout ceci pour montrer combien il est dangereux de laisser vivre un instant un troupeau infecté...

» On tarda plusieurs semaines à faire assommer le troupeau de la Plattinière (montagne au-dessus de Gex). Enfin l'ordre de tout tuer arriva de Dijon : environ un tiers du troupeau se trouva entièrement gâté. Mais voyez les suites de cette tergiversation, d'employer l'unique remède contre cette maladie, celui de détruire tout le troupeau : environ quinze jours après la trucidation de la Plattinière, la maladie se manifesta dans un troupeau voisin, sur la montagne appelée la Pailly ; huit ou quinze jours après, la maladie gagna le troupeau de la montagne de Florimont, et hier je reçus le verbal ci-joint par lequel vous verrez qu'il y a une troisième montagne appelée Branvaux où cette peste vient de se manifester...

» La vigilance de l'Administration ne suffit pas ; il faudrait intéresser l'opinion publique et il serait bon peut-être que Messieurs les pasteurs avertisseurs leurs paroissiens au sortir des sermons, des dangers dans lesquels se trouvent leurs troupeaux.

» Il serait très utile de faire réimprimer l'excellent traité du grand Haller. J'exhorterai chacun à se procurer cette brochure, qui contient encore tout ce qui est connu sur cette maladie. On a cru avoir trouvé des remèdes contre cette peste, comme par exemple les pommes sauvages ; mais l'expérience n'a que trop confirmé l'insuffisance de ces spécifiques, et je tiens de personnes infiniment instruites qu'il n'y en a aucun qu'il ne soit dangereux d'employer.

» Je ne puis quitter cette matière sans vous communiquer une anecdote de la contagion qui se manifesta à la montagne des Dappes, rière le bailliage de Nyon.

» En 1773, une seule vache d'un troupeau de 150 bêtes se trouva infectée. L'ordre vint incessamment d'assommer tout le troupeau. (Le grand Haller était alors un des membres du Département de la Police de Santé). Or tout le troupeau sans exception se trouva sain, hormis l'unique vache malade. Grande clamour contre l'ordre sévère de tout tuer.

» Mais voyez encore un nouveau danger de laisser vivre un instant un troupeau infecté : il arriva que la veille du massacre, les propriétaires des troupeaux, instruits de l'ordre, emmenèrent furtivement 30 vaches, qu'ils sauvinrent heureusement hors du territoire de Berne. Ces vaches échappées furent entourées d'un

cordon, soit dans le pays de Gex, soit rière Genève. Six semaines ou deux mois après, 28 de ces 30 périrent de la peste. Une seule, cachée à Trélex, rière le Bailliage de Nyon, infecta quelques bêtes et périt. »

ECHOS DES EXAMENS

Compositions.

La poule est petite, ronde, et quand elle devient vieille elle se change en coq.

Dans les déserts, on était obligé d'aller à pied sur des mullets.

Avec le noyer, on fait de beaux meubles en sapin.

On est descendu du traîneau pour cueillir des fleurs dans les bois.

On avait froid, parce qu'il ne faisait pas chaud.

A l'examen oral.

Caïn était laboureur. Il offrit à Dieu les fruits de la terre ; Abel était berger, il offrit les premiers nés de son troupeau. Dieu n'accepta pas le sacrifice de Caïn, mais bien celui d'Abel.

— Pourquoi ? demande le maître.

— Le bon Dieu, répond l'élève, aimait mieux la viande que les fruits.

— Qui est Jéhovah ?

— C'est un Genevois qui a été enfermé à Chillon.

ET PUIS ?...

UN de nos abonnés nous adresse d'Aigle la lettre que voici :

« Et puis ?... mon cher *Conteur*, où donc en est la question des drapeaux de localités et des fêtes locales, que tu as soulevée dans tes colonnes il y a deux ou trois semaines et qui avait été le sujet d'une offre aimable d'un artiste-peintre de nos compatriotes, établi à Genève ?

» La question serait-elle mort-née et enterrée ? J'espère bien qu'il n'en est rien. Elle mérite mieux que cela. Oh ! mais, nous avons beau vivre au siècle de l'électricité, des autos, des aéroplanes, nous sommes bien toujours les mêmes, nous autres Vaudois. Il faut sonner fort et longtemps pour nous décider à bouger.

» On se plaindra longuement encore de l'abus des fêtes, auquel il serait si facile pourtant de remédier, tout en conciliant la part du plaisir nécessaire au cœur de l'homme et les exigences d'une sage économie et du devoir, qui priment toutes les autres.

» Le système proposé par l'un de tes lecteurs me paraît être le bon et le plus facilement réalisable. Il suffirait d'un peu d'initiative de la part des autorités cantonales et communales et d'un peu de bonne volonté de la part de nos sociétés innombrables, qui, toutes, croient devoir célébrer une fête annuelle ou bisannuelle.

» La simplicité du moyen est peut-être la cause de l'indifférence du public.

» Quant à la confection de drapeaux aux armes de nos différentes communes ou localités, c'est là aussi une idée des plus heureuses et dont la réalisation est facile aussi. Aucune de nos communes, aucune de nos localités ne se mettra-t-elle au bénéfice de l'offre de M. Schmidt, pour attacher le grelot ?

» Allons, Vaudois, debout ! un nouveau jour se lève. Ne le faisons pas flir sans avoir ressuscité le drapeau de notre village, de notre ville, sans avoir pris la résolution de remplacer par une « fête communale » annuelle, les innombrables fêtes de sociétés, qui, se succédant presque sans cesse, entretiennent une atmosphère d'oisiveté et de « ribote » des plus dangereuses.

» D'ailleurs, ces fêtes trop souvent répétées perdent beaucoup de leur attrait. Une seule : la bonne ! Et qu'elle soit celle de tout le monde.

» Ne perds pas espoir, mon cher *Conteur*, la cause est excellente, elle vaincra ; si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain. Allons, courage ! courage !

» *Un Aiglon patriote.*

* * *

Nous répondrons à notre aimable correspondant que nous n'avons nullement perdu courage ni espoir. Nous rassemblons actuellement des documents concernant les armoiries de nos différentes communes et qui pourront peut-être convaincre les indécis et guider ensuite leurs efforts.

En attendant, la discussion reste ouverte à tous et les partisans de l'institution de « fêtes communales », se substituant à toutes les fêtes de sociétés, peuvent compter sur notre appui, dans la mesure où nous pourrons le leur donner.

Comme notre correspondant, nous croyons la cause bonne et bien digne d'être plaidée.

La Terre vaudoise.

Terre de mon pays
Que la grâce décore,
A mes yeux éblouis,
Oh ! respirendis encore !

J'aime à voir ton Jura charmant
Marquant la frontière gauloise
Et tes Alpes et ton Léman,
Belle terre vaudoise !

Terre de mon pays,
Coteaux et vals prospères,
O toi qui me nourris,
Comme jadis mes pères,
Ah ! c'est dans tes champs plantureux,
Sous nos toits de tuile ou d'ardoise,
Que sans désirs on vit heureux,
Riche terre vaudoise !

Terre de mon pays,
O terre maternelle,
Je te veux en bon fils
Ma tendresse éternelle.
Quand pour toujours je dormirai
Dans l'humble tombe villageoise,
En ton sein je reposerai,
Bonne terre vaudoise !

E. C. THOU.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

Une réforme qui s'impose.

Un jeune couple, de condition modeste, avait choisi pour abriter ses conjugales amours une petite maison cachée dans la verdure, sise bien loin de la ville aux bruyantes usines sombres et enfumées.



Depuis quelques mois déjà, la cigogne — qui a les jeunes ménages en particulière affection — avait annoncé sa visite. Tout était prêt pour

la recevoir. Tout était prêt surtout pour faire bon accueil au cadeau qu'elle devait apporter, car on sait que ce gracieux volatile n'arrive jamais les « mains vides » — si j'ose m'exprimer ainsi.

Un soir, Monsieur et Madame venaient de s'endormir, de ce paisible sommeil que donne une conscience pure et une digestion facile, quand soudain Madame se réveille :

— N'as-tu rien entendu ? fait-elle à son mari.

— Mais non !

Tous deux prêtent l'oreille. Distinctement, ils entendent trois petits coups discrets, frappés contre le carreau de la fenêtre.

— C'est elle ! C'est la cigogne, dit Madame.

Le jeune époux saute hors du lit, s'habille à la hâte et se précipite à la recherche d'une femme sage pour recevoir la visite avec le céromonial usité en pareil cas.

Dans la nuit, il se hâte. La ville est loin ; à mesure qu'il avance, son impatience grandit de toucher au but.

Enfin, le voici devant une plaque portant la mention « sonnette de nuit ».

Il pèse sur le bouton. Après un moment d'attente, une tête paraît à la fenêtre :

— Qu'y a-t-il ?

— Venez, Madame, venez vite ! On a besoin de vous.

— Où ?

Il indique son lointain domicile.

— Je regrette, mais je suis attendue ailleurs.

La fenêtre se ferme. Le jeune homme, déçu, court à une autre porte.

Cette petite scène se reproduit une dizaine de fois. Partout, le pauvre mari est éconduit, sous des prétextes plus ou moins plausibles, par des femmes dont la sagesse s'affrète du dérangement et du long trajet au milieu de la nuit.

Le malheureux se désespère. Ne trouvera-t-il donc point ? Enfin, touchée de ses supplications, une vieille matrone, bien que lasse de sa journée trop remplie déjà, consent à le suivre. Il était temps. La cigogne apportait un superbe garçon comme cadeau de bienvenue.

Tout est bien qui finit bien. Il n'en reste pas moins que le pauvre mari avait passé quelques heures peu enviables et qu'un retard plus grand eût pu avoir de graves conséquences.

Une réforme s'impose. Pour ma part, je ne vois que deux façons de résoudre cette question. Il faudrait :

· Ou bien trouver un moyen pour assurer en temps utile l'aide des sages-femmes aux intéressées logés dans la banlieue ;

· Ou alors... refuser l'autorisation d'avoir des enfants à tous les ménages habitant en dehors du « périmètre du gaz » !

BERT-NET.

LA LENETTA AO JOMÉTRE (géomètre).

POR être on bon jométré faut avâi bin dâi z'uti : pu pas vo z'ein dere ti le nom, sant trâo d'efecilo à sè rappelâ. Vu rein que vo dèvesâ d'onna certeina lenetta que voudâit per on bet, quemet se l'êtâi on tuyau de bornî. A l'autro bet on vâi adan lè z'affäre bin pllie gros ; m'a cein que lâi a de tiurieu, l'e que sant veri à bocllion. Dinse se on vouâite on litre plliein de bon vilhio — de clli qu'on a ora : dau Lavaux dau Piémont — on lo vâi lo tiu ein amont et lo gouleau ein avau, m'a, cein que lâi d'estra, l'e que lo clli ne sè taâme pas. Porque ? Diabe lo mot que i'en sé. Lè vilhio l'arant de que lâi avâi de la tsermaleri quie désô ; lè dzouveno, leu, diant que l'e de la jométrie : l'e oncora bin pllie épouâiran.

On coup, ion de clliau jométré étâi on mâtêt d'on prâ et guégnîve dan avoué sa lenetta. Vaitce que trâo damusalle dau velâdzo, que l'allavant à la frettâre portâ lau laci, passant pè ver li.

— Que vouâi-ti vo dein cilia perclliouse ? que lâi fâ la mè allurâïe.

— Ie guégnô clliau pequiet que lâi a su le bouenne.

— Pâo-t-on guégnî assebin ?

— Bin se vo voliâi, cllioudre pî on get.

Et vaitce mè fémâle que voulâit, iena aprî l'autra, dein lo but. Faillâi lè z'ôûre : — Tê ronzâi ! que sè desant, l'e lo mondo reinvessâ ! lè flliau cressant de contr'avau ! faut dêcheindre po allâ su lè montagne !

Quand l'ant bin z'u guégnî, s'ein va tote lè trâi, ein bin remacheint lo jométré, et lâi diant dinse :

— Et se on guégnîve onna dzein ?

— Eh bin ! on la verrâi lè pî ein amon et la tita ein avau.

— Tot parâi quin'affäre ! Quemet pâo-t-on se ten dinse. A revéra, tot parâi.

N'avant pas fê cinquanta pas que sè revirant et que vayant-te ? Lo géomètre que l'avâi ver sa lenetta contre leu et que le reluquâve.

Adan, vo z'ârâi faliu lè vère ! Tote lè trâi fant min mè de caleçon, lo jométré voliâve lau vère ào mète on pî et demî ein dessu dâi dzénâo.

MARC A LOUIS.

DEUX HISTOIRES DE CHASSE

QUELQUES amis étaient en chasse ; c'était l'automne dernier. Soudain, l'un d'eux, qui n'avait jamais inspiré une folle terreur au gibier, s'éloigna du poste qui lui avait été assigné. En se promenant dans la forêt, il rencontra un autre chasseur avec un superbe lièvre suspendu à sa gibecière.

— Combien votre lièvre ? fait notre chasseur amateur.

— Huit francs !

Marché conclu.

Tout fier, notre ami s'en va rejoindre ses compagnons, qui depuis longtemps déjà le cherchaient.

En les apercevant, il brandit victorieusement le lièvre qu'il venait d'acheter.

— Comment !... toit... un lièvre ?... s'écrièrent en chœur ses camarades, qui n'en revenaient pas.

— Oui... moi ! Et puis qu'il est beau !

— Pour ça, il n'y a pas ! fit un des chasseurs, chez qui déjà perçait le doute.

Le soir, lorsque les amis firent leurs comptes et les répartitions, l'homme au lièvre, qui tenait sans doute à jouer encore ailleurs son rôle de Nemrod, ne voulut pas lâcher sa bête...

— Comme tu voudras, dirent ses amis, seulement, tu nous dois huit francs.

Il leva avait été ainsi convenu au départ. Le brillant chasseur dut s'exécuter et payer une seconde fois son lièvre.

16 francs, un « bossu » ; peste, ce n'est pas pour rien !

Autre histoire du même tonneau :

Deux amis chassaient de compagnie. Leurs exploits terminés, l'un d'eux acheta à son camarade, plus heureux que lui, tout le gibier que celui-ci avait tiré et il en garnit sa gibecière.

Rentrés en ville, ils partagèrent un demi avant de se quitter. Dans le café, les consommateurs faisaient cercle autour d'eux et le chasseur qui avait la gibecière garnie exultait à l'ouïe des compliments que provoquaient les belles bêtes rapportées.

Et plus d'un spectateur s'étonnait que l'autre chasseur, dont l'adresse et l'expérience étaient bien connues, rentrât bredouille.